

Où l'on parle de

discrimination !

La preuve par l'exemple :

Le corps des ingénieurs des TPE resterait-il **LE SEUL CORPS** à se voir **IMPOSER** un changement de service au moment de la promotion ?

Avant l'établissement de la charte de gestion, il était imposé aux ITPE de changer de département lors d'une promotion.

Le SNITPECT-FO a exigé et OBTENU un ASSOUPPLISSEMENT de ces règles. Ainsi, si un changement de service est encore nécessaire pour les généralistes, il ne doit plus nécessairement se faire en dehors du département d'origine, et surtout, de nombreuses possibilités sont offertes aux experts et spécialistes du RST pour rester dans leur service.

AUJOURD'HUI, que constatons-nous ? Au gré des fusions incessantes, des fermetures de services, dans un contexte économique morose, il devient de plus en plus **DIFFICILE** de concrétiser une promotion avec une mobilité géographique, alors que l'administration s'attache encore au dogme du changement de service, et ce **UNIQUEMENT POUR LES ITPE**. Sauf bien évidemment lorsqu'il s'agit de faire plaisir à un directeur influent. **TANT PIS** pour les ITPE qui ne sont pas dans le bon service !

La charte de gestion de l'administration prévoit explicitement en cas de promotion d'un généraliste « un changement significatif d'environnement professionnel », ce que l'administration traduit encore aujourd'hui par « changement de service ».

Le SNITPECT-FO REVENDIQUE

- la possibilité pour les généralistes de concrétiser leur promotion dans le même service, pourvu qu'il y ait changement significatif du contexte de travail (domaine d'activité différent, changement de supérieur hiérarchique sans forcément changer de directeur)
- l'accès à tous les postes de cadre du ministère sans discrimination en fonction du corps d'appartenance

HALTE A LA DISCRIMINATION !

Pour quelle raison les ITPE seraient-ils les seuls à subir encore cette contrainte ?

LORS DU DERNIER CYCLE DE MOBILITE nous avons pu constater au ministère :

Pour les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) : 7 promotions dans le même service et **3** changements de département, sur **14** promotions concrétisées,

Pour les attachés administratifs : 37 promotions dans le même service et seulement **3** changements de département, sur **50** promotions concrétisées (dont 18 sur des postes non ouverts sur la liste des postes vacants)

**OUI au changement d'environnement
professionnel pour les généralistes
NON à la mobilité forcée**

voir la déclaration préalable et le « En direct de la CAP » du 25/11/2010

<http://www.snitpect.fr/Resultats-de-la-CAP-Tableau-d>

voir la déclaration préalable et le « En direct de la CAP » du 8/02/11

<http://www.snitpect.fr/CAP-mobilite-du-8-fevrier-2011>

Le dossier à paraître :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| De la M obilité en général, et de celle des ITPE en particulier... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Où O n parle de discrimination ! | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La mo B ilité en question | <input type="checkbox"/> |
| Il a fui, I l a tout compris... | <input type="checkbox"/> |
| L es freins financiers, ou Arpagon au ministère ! | <input type="checkbox"/> |
| Où l'on parle de la LOLF, faux b I lans et vrais freins à la mobilité ! | <input type="checkbox"/> |
| La fusion, la vraie fausse solu T ion | <input type="checkbox"/> |
| Les r E vendications du SNITPECT-FO | <input type="checkbox"/> |